

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 23.09.2021

### Marchés publics :

Dans le cadre de la création d'un nouveau groupement de commande qui prendra effet le 1<sup>er</sup> février 2022, le conseil municipal doit renouveler son adhésion à la plateforme "Alsace Marchés Publics".

Le conseil municipal, à l'unanimité adhère à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit, approuve les termes de la convention d'adhésion et de la charte d'utilisation des services et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents.

### Affaires forestières :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion présentée par la Fédération Nationale des Communes Forestières contre le nouveau contrat d'Objectifs et de Performances signé entre l'Etat et l'ONF pour les prochaines années.

### Personnel communal :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, pour les fonctions d'agent d'accueil.

### Associations :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention communale 2021 à l'association "Le Nouvel Age" de Kogenheim.